

INTERROGATION SUR UN TEXTE PHILOSOPHIQUE
ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Martine PÉCHARMAN, Élie DURING

Coefficient de l'épreuve : 5

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes, dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : Texte choisi dans les œuvres d'un des deux auteurs du programme de l'écrit, à l'exclusion de l'œuvre de cet auteur prévue pour l'écrit

Modalités de tirage du sujet : Tirage au sort d'un sujet parmi plusieurs (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Le programme des épreuves d'oral était constitué par un choix d'œuvres de Kant dans le registre de la philosophie pratique : *Fondements de la métaphysique des mœurs*, *Critique de la raison pratique*, *Doctrine du droit* et *Doctrine de la vertu*.

Le jury a entendu 33 candidats admissibles (pour 37 en 2016, et 27 en 2015). Les résultats ont été satisfaisants dans l'ensemble. La moyenne des notes s'est stabilisée à 12,64/20, avec seulement quatre notes inférieures à 10. Un tiers des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 14/20. Les explications ont témoigné dans l'ensemble d'une connaissance solide des grandes lignes de la philosophie morale de Kant, ainsi que de sa méthode générale. Les points de doctrine qui ont semblé poser le plus de difficulté aux candidats concernaient certaines articulations du projet critique, d'ailleurs transversales aux domaines de la raison théorique et de la raison pratique : questions relatives, par exemple, au rapport entre le règne des fins et le règne de la nature, à la signification de la légalité, de l'universalité ou de la nécessité dans ces deux ordres, etc.

Les candidats ont su se prémunir du défaut le plus commun, celui d'une paraphrase déguisée en explication. Cependant, et malgré l'attribution d'un 18/20 et d'un 19/20, les textes de Kant ne les ont pas inspirés au point de donner lieu à des commentaires éblouissants. Il faut reconnaître que la prose de Kant est elle-même loin d'être toujours enthousiasmante : son souci d'énoncer ses thèses avec une précision maximale, en devançant les objections et les malentendus qu'elles pourraient susciter, se traduit par une écriture à la fois dense et répétitive. À quoi s'ajoutent, bien évidemment, les difficultés intrinsèques de la doctrine. Mais le caractère rebutant de certains passages devait précisément inciter les candidats à se concentrer sur ce qui constitue, de manière générale, la tâche essentielle du commentaire : isoler le point qui est en question dans le texte (ce qui suppose une identification plus précise que celle du thème général), en apprécier le statut (s'agit-il de l'exposition d'un concept ? de la réfutation de thèses adverses ?, etc.), enfin en dégager l'enjeu, tout en élucidant au passage la signification des notions mobilisées, et en rendant compte, pour autant que cela serve le propos du commentaire, des procédés argumentatifs mis en œuvre par le philosophe (notamment s'il les thématise lui-même, comme c'est le cas lorsqu'il entend dénoncer un « sophisme » chez ses adversaires...).

Saisissons cette occasion pour rappeler les conditions et les exigences de l'épreuve. Le candidat ou la candidate tire un texte unique (il a le choix entre plusieurs feuilles

dont la face imprimée est retournée). L'extrait proposé est en général assez bref. Dans le cas de Kant, et en raison de sa prose prolixe, il a été difficile de trouver des passages qui conservent une cohérence en-deçà de deux tiers de page. Les références du texte sont précisées, mais l'ouvrage correspondant n'est pas mis à la disposition du candidat ou de la candidate, qui peut ainsi consacrer son temps de préparation (une heure) à l'analyse précise de l'extrait soumis à son attention. Au terme de cette préparation il ou elle dispose de vingt minutes pour exposer (et, à la demande du jury, commencer par lire intégralement) le passage ; après quoi le jury lui pose quelques questions, durant dix minutes.

Le jury veille tout particulièrement sur le respect de ces durées. Il faut saluer de ce point de vue la bonne gestion du temps dont ont fait preuve la quasi totalité des candidats. Le bon équilibre des différents moments du commentaire, en revanche, continue de poser un problème à certains : bien souvent, trop de temps est consacré à des préambules ou à des considérations appelées par les premières lignes du texte, au détriment des développements parfois décisifs qui se situent à la fin de l'extrait. Il faut donc bien veiller (en s'y entraînant, il n'y a guère d'autre méthode) à ce que l'ensemble du texte soit vu et étudié de manière homogène, pour éviter d'avoir à se précipiter dans les dernières minutes. Cela signifie qu'il faut faire des choix : il n'est évidemment pas nécessaire de commenter chaque mot de chaque phrase, et des idées qui sont reformulées plusieurs fois au fil du texte peuvent, dans certains cas, être regroupées et traitées ensemble, sans avoir à redonner le détail d'explications déjà fournies quelques minutes auparavant.

La discussion qui s'engage à l'occasion des questions adressées par le jury est toujours bienveillante, ce que pourrait faire oublier la solennité des circonstances. Le jury cherche à aider la candidate ou le candidat en l'amenant à préciser tel ou tel point, voire à corriger une interprétation approximative ou fautive. En somme, il ne faut pas craindre la « question piège », ou de pure érudition : ce n'est pas l'esprit de l'exercice. L'épreuve orale n'est en aucune façon une interrogation d'histoire de la philosophie ; elle n'impose aucune érudition, mais pour la même raison elle n'appelle pas, de la part des candidats, des développements autonomes, plus ou moins préparés à l'avance, concernant la pensée de l'auteur. La tentation est forte, dans le cas de Kant, de prendre prétexte d'une expression technique ou codée (« impératif catégorique », « fin en soi », « Idée de la raison »...) pour restituer une « fiche » où s'enchaînent un certain nombre de motifs généraux ou de formules gnomoniques, mais qui aurait pu aussi bien (ou aussi mal) convenir pour n'importe quel autre texte du même auteur, traitant *en gros* du même sujet. Or l'épreuve du commentaire oral est un exercice de précision, et les résumés doctrinaux ne peuvent y trouver place, localement, que pour autant qu'ils contribuent effectivement à situer le texte au sein d'une problématique générale, ou encore à élucider certains points bien déterminés, et à la condition de ne pas substituer à l'analyse minutieuse du passage la simple restitution d'une information extérieure. C'est pourquoi on pourrait imaginer, à la rigueur, qu'une candidate ou un candidat produise un excellent commentaire sans avoir une idée parfaitement claire de la manière dont le texte s'insère dans l'ouvrage dont il est extrait. Il est évidemment rassurant de savoir que tel passage consacré à la liberté figure dans la partie conclusive de la *Critique de la raison pratique*, mais il s'avère finalement peu utile de passer trop de temps à restituer ce « moment » dans le mouvement général de l'œuvre : en général, quelques mots suffisent.

L'explication doit être taillée sur mesure pour un texte particulier, en fonction de la question spéciale qui s'y formule. Si l'auteur paraît reprendre un motif bien connu de sa doctrine, il faut redoubler d'attention et s'intéresser, en veillant à prendre en

compte la lettre du texte, à l'éventuelle *variation* qu'il présente par rapport à un thème connu. L'objet de l'explication est d'abord et avant tout interne : il s'agit, en partant du passage proposé, d'identifier le problème singulier qu'il permet de poser et d'examiner les moyens mis en œuvre pour l'instruire et le résoudre. L'analyse des procédés argumentatifs est particulièrement importante à cette fin : elle fait porter l'attention sur les rouages et les articulations, sur les systèmes d'oppositions ou d'associations, enfin sur les relations de principe à conséquence qui forment l'ossature logique du propos. Lorsque Kant évoque une « contradiction », il ne faut pas se contenter de relever, de loin, les termes de cette contradiction en variant simplement la formulation donnée par l'auteur : il faut encore s'assurer (et montrer) qu'on a bien affaire à une contradiction (ce qui implique davantage qu'une tension, une dualité ou même une opposition), en remontant au besoin aux présuppositions implicites qui permettraient de déterminer la nature exacte du conflit.

Sur la base d'une telle analyse, les points délicats ou problématiques de la conception kantienne de la moralité peuvent apparaître avec plus de clarté, tout comme leur lien avec certains des enjeux les plus concrets de l'expérience morale, dont on aurait tort de penser que Kant les néglige au bénéfice d'une approche purement formelle de la raison pratique. Ces questions vives n'ont pas toujours été suffisamment prises en compte, et même tout simplement perçues, par les candidats : ainsi par exemple, à propos d'un texte consacré à la liberté comme indépendance par rapport aux « inclinations » – y compris les « inclinations pour ce qui est conforme au devoir » –, il était important de bien comprendre en quoi elle modifiait l'idée qu'on se fait habituellement de la place des sentiments dans la vie morale, et cela sans durcir à l'excès le sens des thèses kantienne. Car la critique des morales du sentiment n'empêche pas de reconnaître, comme on sait, un sentiment moral pur sous la forme du respect. De même, la valeur généralement négative du terme « inclination » n'empêche pas que la pédagogie morale vise à développer une disposition à la moralité, où l'affect retrouve sa juste place. L'évocation, dans certains des textes commentés, de sujets tels que l'exemplarité morale, la vertu comme « force » morale, l'expérience de la mauvaise conscience ou du remords (qui n'est ni le regret, ni exactement le repentir), posait des problèmes du même ordre, et appelait à un surcroît de vigilance pour ne pas passer à côté de certaines subtilités de la morale kantienne.

Liste des extraits tirés par les candidats :

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 241-242 (I^{ère} partie, livre II, 2) : de « La liberté, et la conscience de celle-ci comme d'un pouvoir que nous avons de suivre, avec une résolution prépondérante, la loi morale... » jusqu'à « ...d'être débarrassées de ces sentiments et d'être uniquement soumises à la raison législatrice ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 193-195 (I^{ère} partie, livre I, 3) : de « Il est très beau de faire du bien aux hommes par amour... » jusqu'à « ...aimer le prochain signifie : remplir *volontiers* tous les devoirs envers lui ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 286-288 (II^e partie) : de « [S]i l'on demande ce qu'est, à proprement parler, la *pure* moralité... » jusqu'à « ...car c'est dans la souffrance qu'elle se montre de la manière la plus éclatante ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 276-278 (I^{ère} partie, livre II, 2) : de « Si la nature humaine est destinée à tendre au souverain Bien... », jusqu'à « ...mais où cependant on ne rencontrerait *aucune vie* dans les figures ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 255-257 (I^{ère} partie, livre II, 2) : de « La loi morale me commande de faire du souverain Bien possible... » jusqu'à « ... parce que l'*espérance* de ce bonheur ne commence qu'avec la religion. »

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 128-129 (I^{ère} partie, livre I, 1) : de « Qu'on analyse simplement le jugement que les hommes portent... » jusqu'à « ...et justement devant les yeux la loi morale pure, elle-même appelée sainte pour cette raison [...] ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 125-126 (I^{ère} partie, livre I, 1) : de « Nous pouvons prendre conscience de lois pratiques pures... » jusqu'à « ...et il reconnaît en lui la liberté qui sinon, sans la loi morale, lui serait restée inconnue ».

Emmanuel KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos revue par A. Philonenko, Paris, Vrin, 2015, p. 81-82 (I^e section) : de « Ce qui fait que la bonne volonté est telle... » jusqu'à « dans laquelle la nature a délégué la raison au gouvernement de notre volonté ».

Emmanuel KANT, *Métaphysique des mœurs II. Doctrine du droit. Doctrine de la vertu*, trad. A. Renaut, Paris, GF, 1994 p. 237-238 (Doctrine de la vertu, Introduction, IX) : de « La *vertu* est la force de la maxime qu'adopte... » jusqu'à « ...et déterminent la fin qui est en même temps un devoir ».

Emmanuel KANT, *Métaphysique des mœurs II. Doctrine du droit. Doctrine de la vertu*, trad. A. Renaut, Paris, GF, 1994 p. 224-225 (Doctrine de la vertu, Introduction, III) : de « Une *fin* est un *objet* du libre arbitre dont la représentation... » jusqu'à « ...repose sur des principes donnés *a priori* dans la raison pure pratique ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 239-240 (I^{ère} partie, livre II, 2) : « La résolution morale est nécessairement liée avec une conscience... » jusqu'à « ...mais par devoir, ce qu'il faut prendre comme la fin véritable de toute éducation morale ».

Emmanuel KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos revue par A. Philonenko, Paris, Vrin, 2015, p. 85-87 (I^e section) : de « Puisque, en effet, la raison n'est pas suffisamment capable de gouverner... » jusqu'à « ...le font plutôt ressortir par contraste et le rendent d'autant plus éclatant. »

Emmanuel KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos revue par A. Philonenko, Paris, Vrin, 2015, p. 100-102 (I^e section) : de « C'est une belle chose que l'innocence... » jusqu'à « ...elle ne peut trouver de repos nulle part ailleurs que dans une critique intégrale de notre raison ».

Emmanuel KANT, *Métaphysique des mœurs II. Doctrine du droit. Doctrine de la vertu*, trad. A. Renaut, Paris, GF, 1994 p. 126-127 (Doctrine du droit, II, §44) : de « Sans doute n'est-ce pas par l'expérience que nous avons appris... » jusqu'à « ...et n'est garantie par aucune force exerçant ce droit ».

Emmanuel KANT, *Métaphysique des mœurs II. Doctrine du droit. Doctrine de la vertu*, trad. A. Renaut, Paris, GF, 1994 p. 126-127 (Doctrine du droit, Conclusion) : de « [L]a raison moralement pratique exprime en nous son *veto* irrésistible... »

jusqu'à « ...peut conduire, en une approximation infinie, au souverain bien politique, à la paix perpétuelle ? ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 196-197 (I^{ère} partie, livre I, 3) : de « L'échelon moral sur lequel se tient l'homme... » jusqu'à « ...et de tirer avantage d'une valeur fondée sur le *mérite* ».

Emmanuel KANT, *Métaphysique des mœurs II. Doctrine du droit. Doctrine de la vertu*, trad. A. Renaut, Paris, GF, 1994 p. 290-291 (Doctrine de la vertu, I, 1, §11) : de « Dans le système de la nature, l'homme (*homo phaenomenon, animal rationale*)... » jusqu'à « ... cette *estime de soi* est un devoir de l'homme envers lui-même ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 176-177 (I^{ère} partie, livre I, 2) : de « Ce qui est en question, quand il s'agit de subsumer sous une *loi pratique pure*... » jusqu'à « ...et cette loi, nous pouvons l'appeler, pour cette raison, le *type* de la loi morale ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 110-112 (I^{ère} partie, livre I, 1) : de « Des maximes sont donc, certes, des *propositions-fondamentales*... » jusqu'à « ...pour les atteindre dans leur pureté ».

Emmanuel KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos revue par A. Philonenko, Paris, Vrin, 2015, p. 141-142 (II^e section) : de « [S]upposé qu'il y ait quelque chose dont l'existence en soi-même... » jusqu'à « ...la nature raisonnable existe comme *fin en soi* ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 167-168 (I^{ère} partie, livre I, 2) : de « Certes, la considération de notre bien-être et de notre souffrance... » jusqu'à « ...s'imposant à la prise en considération de son bien-être et de sa souffrance ».

Emmanuel KANT, *Métaphysique des mœurs II. Doctrine du droit. Doctrine de la vertu*, trad. A. Renaut, Paris, GF, 1994 p. 251-252 (Doctrine de la vertu, Introduction, XIII) : de « La vertu signifie une force morale de la volonté... » jusqu'à « ... de même qu'elle est sa propre fin, comme étant aussi pour elle-même son propre salaire ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 122-123 (I^{ère} partie, livre I, 1) : de « Quelle forme, dans la maxime, est destinée à devenir législation universelle... » jusqu'à « ...comprises de façon déterminée dans une règle universelle ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 144-145 (I^{ère} partie, livre I, 1) : de « Lorsque la maxime d'après laquelle je suis résolu à porter... » jusqu'à « ...pouvoir qui, pour cela, peut aussi être appelé une raison pure pratique ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 135-136 (I^{ère} partie, livre I, 1) : de « Ce qu'il y a à faire d'après le principe de l'autonomie de l'arbitre... » jusqu'à « ...car ce que, à cet égard, quelqu'un veut, il le peut aussi ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fessler, Paris, GF, 2003, p. 177-178 (I^{ère} partie, livre I, 2) : de « La règle de la faculté de juger sous des lois de la raison pratique pure... » jusqu'à « ...sont identiques à cet égard, qu'elles prennent où elles veulent les fondements de leur détermination ».

Emmanuel KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos revue par A. Philonenko, Paris, Vrin, 2015, p. 159-161 (II^e section) : de « Un règne des fins

n'est donc possible que par analogie avec un règne de la nature... » jusqu'à « la mesure d'après laquelle il doit être jugé par qui que ce soit, même par l'Être suprême ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fussler, Paris, GF, 2003, p. 211-213 (I^{ère} partie, livre I, 3) : de « [D]ans la question portant sur cette liberté qu'il faut poser comme fondement... » jusqu'à « ...une fois qu'il a été remonté, effectue de lui-même ses mouvements ».

Emmanuel KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos revue par A. Philonenko, Paris, Vrin, 2015, p. 184-185 (III^e section) : de « L'être raisonnable se compte comme intelligence... » jusqu'à « ...des propositions synthétiques *a priori* sur lesquelles repose toute connaissance d'une nature ».

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fussler, Paris, GF, 2003, p. 199 (I^{ère} partie, livre I, 3) : de « *Devoir !* Ô grand nom sublime... » jusqu'à « ...et les lois de cette destination autrement qu'avec le respect le plus grand ».